

DIRECTION CENTRALE DU COMMISSARIAT DE LA MARINE : *sous-direction logistique ; bureau approvisionnement de la flotte.*

DÉCISION N° 479/DEF/DCCM/LOG/AF portant abrogation de textes.

Du 07 juillet 2006.

NOR D E F B 0 6 5 1 4 4 5 S

Textes abrogés :

Circulaire 99/DEF/CMA/4 du 24 février 1978 (BOC, p. 1264 ; BOEM 571) et ses modificatifs des 12 mars 1979 (BOC, p. 920), 13 février 1981 (BOC, p. 699), 11 août 1981 (BOC, p. 3842), 28 juin 1983 (BOC, p. 3208), 28 janvier 1985 (BOC, p. 669), 28 septembre 1990 (BOC, p. 3493) et son erratum du 7 avril 1978 (BOC, p. 1741).

Circulaire 535/DEF/CMA/4 du 09 août 1978 (BOC, p. 3547 ; BOEM 571).

Circulaire 485/DEF/CMA/4 du 31 juillet 1984 (BOC, p. 5319 ; BOEM 571).

Mot(s) clef(s) : JOURNAL OFFICIEL

Classement dans l'édition méthodique : n.i.BOEM

Référence de publication : Texte inséré au BOC/PP 25, 2006, texte 19.

Les textes mentionnés ci-dessous sont abrogés.

Circulaire 99/DEF/CMA/4 du 24 février 1978 (BOC, p. 1264 ; BOEM 571) et ses modificatifs des 12 mars 1979 (BOC, p. 920), 13 février 1981 (BOC, p. 699), 11 août 1981 (BOC, p. 3842), 28 juin 1983 (BOC, p. 3208), 28, janvier 1985 (BOC, p. 669), 28 septembre 1990 (BOC, p. 3493) et son erratum du 7 avril 1978 (BOC, p. 1741) relative aux trousse d'outillage pour électroniciens.

Circulaire 535/DEF/CMA/4 du 09 août 1978 (BOC, p. 3547 ; BOEM 571) relative à la mise en service des nouvelles trousse d'outillage pour électronicien.

Circulaire 485/DEF/CMA/4 du 31 juillet 1984 (BOC, p. 5319 ; BOEM 571) relative à la mise en service de trousse d'outillage pour instrumentistes surface.

Pour la ministre de la défense, et par délégation :

Le commissaire en chef de la marine, sous-directeur de la sous-direction logistique,

Étienne VUILLERMET.

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : *division opérations/logistique ; bureau état-major des opérations marine.*

DÉCISION N° 269/DEF/EMM/OPL/EMO portant mise en sommeil des détachements hélicoptères 36F Cassard et 36F Surcouf.

Du 13 juillet 2006.

NOR D E F B 0 6 5 1 4 4 6 S

Références :

- a) Directive n° 240/DEF/EMM/OPL/DRE/-- du 22 juin 2006 (n.i. BO).
- b) Lettre n° 205/DEF/EMM/PL/EPG/-- du 17 novembre 2005 (n.i. BO).

Mot(s) clef(s) : DETACHEMENT - HELICOPTERE - PO

Classement dans l'édition méthodique : BOEM n° 570-0

Référence de publication : Texte inséré au BOC/PP 25, 2006, texte 20.

Les travaux de réforme de la gestion des détachements hélicoptères des frégates de la marine nationale [plan d'action pour la composante hélicoptères de l'aviation navale en réf. b) et directive de constitution des détachements Lynx et Panther en référence a)] ont décidé la mise en place d'une gestion « en pool » des détachements.

À cet effet, l'état-major de la marine prononce par cette décision la mise en sommeil à la date du 4 septembre 2006 des détachements suivants :

- 36F Cassard ;
- 36F Surcouf.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

Le vice-amiral d'escadre, sous-chef d'état-major ressources humaines,

Pierre DEVAUX.